



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale  
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

**Rapport de maintenance  
ANSSI-CC-2010/05-M01**

**Carte ASEPCOS-TS/CNS DI, Version 1.81,  
Build 003.A**

**Système d'exploitation ASEPCOS avec application de  
signature électronique TS/CNS embarqué sur le  
microcontrôleur AT90SC12872RCFT**

**Certificat de référence : ANSSI-CC-2010/05**

*Paris, le 8 mars 2010*

*Le directeur général de l'agence nationale  
de la sécurité des systèmes d'information*

**Patrick Pailloux  
[ORIGINAL SIGNE]**



## Références

- [MAI] : Procédure MAI/P/01 Continuité de l'assurance ;
- [CER] : Rapport de certification ANSSI-CC-2010/05 du 15 janvier 2010, ANSSI ;
- [IAR] : Analyse d'impact sur la sécurité de référence : IAR Aurora\_CRS\_M3, v1.1, 27/01/2010, Athena Smartcard Solutions ;
- [SIA] : Analyse de l'IAR : ACRS\_M2\_ER, v1.0, 04/02/2010, CEACI.

## Identification du produit maintenu

Le produit maintenu est la carte ASEPCOS-TS/CNS DI, Version 1.81, Build 003.A (version du patch : 0x0A03), munie du système d'exploitation ASEPCOS avec application de signature électronique TS/CNS embarqué sur le microcontrôleur AT90SC12872RCFT.

Cette maintenance fait suite à la réalisation de modifications sur la carte ASEPCOS-TS/CNS DI, Version 1.81, Build 003, munie du système d'exploitation ASEPCOS avec application de signature électronique TS/CNS embarqué sur le microcontrôleur AT90SC12872RCFT, certifiée EAL4+ et développée par Athena Smartcard Solutions, comme indiqué au sein du rapport de certification [CER].

## Description des évolutions

L'évolution porte sur une diversification du format de fichier de la carte à puce qui supporte à présent non seulement le format initial CRS, mais aussi celui du standard CNS. Les différences entre ces deux formats ne concernent que les fichiers de type répertoire « DF » et portent sur la longueur de la liste des conditions d'accès à ces fichiers, ainsi que la longueur de la liste des conditions relatives au *Secure Messaging*.

L'analyse d'impact sur la sécurité [IAR] indique que cette modification n'est pas liée à la sécurité du produit. Le rapport [SIA] du CESTI Thales CEACI confirme ce verdict.

## Fournitures impactées

La mise à jour des fournitures ci-dessous a été réalisée.

[CONF]	ASEPCOS-CNS (ROM) Source Configuration List, version 1.17, 19/01/2010, Athena Smartcard Solutions.
--------	--

## Conclusions

Les modifications sur le produit certifié [CER] sont définies dans [IAR] comme étant mineures. Le verdict est confirmé dans [SIA]. Elles n'affectent donc pas les fonctions de sécurité du produit.

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact mineur sur la sécurité du produit initialement certifié [CER].

Le niveau de confiance dans la nouvelle version 1.81 Build 003.A du produit est donc identique à celui de la version 1.81 Build 003 certifiée, au regard de l'état de l'art correspondant à la date de la certification initiale [CER].

## Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une ré-évaluation ou une surveillance de la nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

## Reconnaissance du certificat

### *Reconnaissance européenne (SOG-IS)*

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 1999 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord<sup>1</sup>, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique jusqu'au niveau ITSEC E6 et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



---

<sup>1</sup> Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

***Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)***

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CCRA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires<sup>1</sup>, des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC\_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, ref. CCIMB-2004-02-009, version 1.0, February 2004 ».

---

<sup>1</sup> Les pays signataires de l'accord sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, la République de Corée, la République Tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Turquie.